

**ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS
POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS
AUX CONSEILS CENTRAUX DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
- SCRUTINS DU 26 MARS 2024 -**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 14/12/2023,
Vu l'arrêté électoral du 25/01/2024 portant organisation de l'élection des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'arrêté du 23/02/2024 relatif aux listes électorales afférentes à l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'arrêté du 14/03/2024 portant actualisation à cette date des listes électorales afférentes à l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'arrêté du 23/03/2024 portant actualisation à la date du 21/03/2024 des listes électorales afférentes à l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'arrêté du 25/03/2024 fixant la composition du bureau de vote afférent à l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutins du 26/03/2024),
Vu les scrutins du 26/03/2024,
Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins en date du 26/03/2024,

PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS

TITRE I - RÉSULTATS RELATIFS AUX ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 1 – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE A

1.1 - Nombre de suffrages exprimés et taux de participation :

- Nombre de sièges à pourvoir : 8 sièges
- Nombre total d'électeurs inscrits : 139
- Nombre total de votants : 123
- Nombre de bulletin blanc : 1
- Nombre de bulletins nuls : 5
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls) : 117
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits) : 88,49%

1.2 - Nombre de suffrages obtenus par liste :

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	60
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	57
TOTAL	117



1.3 - Attribution des sièges à pourvoir :

→ *Nombre de sièges à pourvoir : 8 sièges.*

1.3.1 - Prime majoritaire :

Conformément aux dispositions en vigueur (cf. articles L.719-1, D.719-20 du code de l'éducation ; article 5.2.1.2 de l'arrêté électoral du susvisé du 16/12/2019), pour l'élection des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés au conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne, dans chacun des collèges A et B, il est attribué deux sièges à la liste qui obtient le plus de voix.

Dans chacun des collèges A et B, les six autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle au plus fort reste entre les listes ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à 10% des suffrages exprimés.

Les listes n'ayant pas obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 10% des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

☞ Application de la prime majoritaire (attribution de 2 sièges à la liste arrivée en tête) :

➤ la liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE » arrive en tête avec 60 suffrages obtenus. 2 sièges lui sont donc attribués en application de la prime majoritaire.

☞ les 6 autres sièges sont à répartir entre l'ensemble des listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés (dont la liste arrivée en tête) (soit en l'espèce : $117 * 10 / 100 =$ au moins 11,7).

1.3.2 - Attribution des sièges au quotient électoral (QE) :

Le QE est calculé par référence au nombre de sièges restant à pourvoir après attribution des sièges en application des dispositions relatives à la prime majoritaire (cf. article D.719-20 du code de l'éducation).

➤ $QE = \text{nombre total des suffrages obtenus par l'ensemble des listes vérifiant la condition d'obtention d'au moins 10\% des suffrages exprimés} / \text{nombre de sièges à pourvoir (6)}$.

➤ $QE = 117 / 6 = 19,5$.

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE <i>(nb de voix obtenues par la liste/ QE)</i>	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	60	$(60 / 19,5) = 3,08$	3
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	57	$(57 / 19,5) = 2,92$	2

☞ **Il reste 1 siège à attribuer.**



1.3.3 - Attribution des sièges restants au plus fort reste :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>nb de voix obtenues par la liste</i> – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	60	$60 - (3 \times 19,5) = 1,5$	0
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	57	$57 - (2 \times 19,5) = 18$	1

☞ Il reste zéro siège à attribuer.

1.3.4 - Total de siège(s) attribué(s) par liste au CA (collège A) :

Nom de la liste	Nombre de siège(s) obtenu(s) à la prime majoritaire	Nombre de siège(s) obtenu(s) au QE	Nombre de siège(s) obtenu(s) au plus fort reste	Nombre total de siège(s) obtenu(s)
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	2	3	0	5
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	0	2	1	3
TOTAL				8

1.3.5 - Sont élus au CA de l'Université Bordeaux Montaigne (COLLÈGE A) :

• Pour la liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE » (5 sièges obtenus)

Lionel LARRÉ
Corinne MARACHE
Sylvain GUYOT
Marta LACOMBA
Laurent CAPDETREY

• Pour la liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE » (3 sièges obtenus)

Alexandre PÉRAUD
Catherine LISAK
Olivier BESSARD-BANQUY



ARTICLE 2 - RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE B

2.1 - Nombre de suffrages exprimés et taux de participation : 75,34%

- Nombre de sièges à pourvoir : **8 sièges**
- Nombre total d'électeurs inscrits : 515
- Nombre total de votants : 388
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls) : 372
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits) : 75,34 %

2.2 - Nombre de suffrages obtenus par liste :

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	166
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	206
<i>TOTAL</i>	372

2.3 - Attribution des sièges à pourvoir :

→ *Nombre de sièges à pourvoir : 8 sièges.*

2.3.1 - Prime majoritaire :

Conformément aux dispositions en vigueur (cf. articles L.719-1, D.719-20 du code de l'éducation ; article 5.2.1.2 de l'arrêté électoral du susvisé du 25/01/2024), pour l'élection des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés au **conseil d'administration** de l'Université Bordeaux Montaigne, dans chacun des collèges A et B, il est attribué deux sièges à la liste qui obtient le plus de voix.

Dans chacun des collèges A et B, les six autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle au plus fort reste entre les listes ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à 10% des suffrages exprimés.

Les listes n'ayant pas obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 10% des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

☞ Application de la prime majoritaire (attribution de 2 sièges à la liste arrivée en tête) :

La liste « S'engager pour Montaigne » arrive en tête avec 206 suffrages obtenus. 2 sièges lui sont donc attribués en application de la prime majoritaire.



↳ Répartition des 6 autres sièges :

Les 6 autres sièges sont à répartir entre l'ensemble des listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés (dont la liste arrivée en tête) (soit en l'espèce : $372 \times 10/100 = 37,2$).

↳ les 6 autres sièges sont à répartir entre l'ensemble des listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés (dont la liste arrivée en tête).

2.3.2 - Calcul du QE à la suite de l'application de la prime majoritaire :

Le QE est calculé par référence au nombre de sièges restant à pourvoir après attribution des sièges en application des dispositions relatives à la prime majoritaire (cf. article D.719-20 du code de l'éducation).

➤ QE = nombre total des suffrages obtenus par l'ensemble des listes vérifiant la condition d'obtention d'au moins 10% des suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (6).

➤ $QE = 372 / 6 = 62$.

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE <i>(nb de voix obtenues par la liste/ QE)</i>	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	166	$(166 / 62) = 2,67$	2
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	206	$(206/62) = 3,32$	3

↳ Il reste 1 siège à attribuer.

2.3.3 - Attribution du siège restant au plus fort reste :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>nb de voix obtenues par la liste - [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste</i>	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	166	$166 - (2 \times 62) = 42$	1
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	206	$206 - (3 \times 62) = 20$	0

↳ Il reste zéro siège à attribuer.



2.3.4 - Total de siège(s) attribué(s) par liste au CA (collège B) :

Nom de la liste	Nombre de siège(s) obtenu(s) à la prime majoritaire	Nombre de siège(s) obtenu(s) au QE	Nombre de siège(s) obtenu(s) au plus fort reste	Nombre total de siège(s) obtenu(s)
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	0	2	1	3
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	2	3	0	5
			TOTAL	8

2.3.5 - Sont élus au CA de l'Université Bordeaux Montaigne (COLLÈGE B) :

• Pour la liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE » (3 sièges obtenus)

Isabelle BOUCHIBA-FOCHESATO
Rémi CASTETS
Stéphanie CARDOSO

• Pour la liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE » (5 sièges obtenus)

Karin SION-JENKIS
Alban PICHON
Maylis BELLOCQ
Gérald GUILLOT
Sabine TINCHANT

ARTICLE 3 - RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE BIATSS :

3.1 - Nombre de suffrages exprimés et taux de participation :

- Nombre de sièges à pourvoir : **6 sièges**
- Nombre total d'électeurs inscrits : 567
- Nombre total de votants : 396
- Nombre de bulletins blancs : 15
- Nombre de bulletins nuls : 7
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls) : 374
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits) : 69,84%

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus
• Liste SNASUB-FSU	34
• Liste SGEN-CFDT	63
• Liste FO ESR	35
• Liste UNSA EDUCATION	55
• Liste CGT FERC SUP	48
• Liste PERSPECTIVES BIATSS	140

3.3 - Attribution des sièges à pourvoir :

→ Nombre de sièges à pourvoir : **6 sièges**.

3.3.1 – Calcul du Quotient électoral (QE) :

➤ QE = nombre total des suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (6).

➤ QE = 374 / 6 = 62,33.

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste / QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
• Liste SNASUB-FSU	34	$34/62,33 = 0,55$	0
• Liste SGEN-CFDT	63	$63/62,33 = 1,01$	1
• Liste FO ESR	35	$35/62,33 = 0,56$	0
• Liste UNSA EDUCATION	55	$55/62,33 = 0,88$	0
• Liste CGT FERC SUP	48	$48/62,33 = 0,77$	0
• Liste PERSPECTIVES BIATSS	140	$140/62,33 = 2,25$	2

☞ Il reste 3 sièges à attribuer.

3.3.3 - Attribution des sièges restants au plus fort reste :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>nb de voix obtenues par la liste – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste</i>	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
• Liste SNASUB-FSU	34	$34 - (0 \times 62,33) = 34$	0
• Liste SGEN-CFDT	63	$63 - (1 \times 62,33) = 0,67$	0
• Liste FO ESR	35	$35 - (0 \times 62,33) = 35$	1
• Liste UNSA EDUCATION	55	$55 - (0 \times 62,33) = 55$	1



• Liste UNSA EDUCATION	55	$55 - (0 \times 62,33) = 55$	1
• Liste CGT FERC SUP	48	$48 - (0 \times 62,33) = 48$	1
• Liste PERSPECTIVES BIATSS	140	$140 - (2 \times 62,33) = 15,33$	0

☞ La liste UNSA Education, la liste CGT FERC SUP, la liste FO ESR qui ont le plus fort reste, se voient attribuer les 3 sièges restants.

3.3.4 - Total de siège(s) attribué(s) par liste au CA (collège Biatss):

<i>Nom de la liste</i>	Nombre de siège(s) obtenu(s) au QE	Nombre de siège(s) obtenu(s) au plus fort reste	Nombre total de siège(s) obtenu(s)
• Liste SNASUB-FSU	0	0	0
• Liste SGEN-CFDT	1	0	1
• Liste FO ESR	0	1	1
• Liste UNSA EDUCATION	0	1	1
• Liste CGT FERC SUP	0	1	1
• Liste PERSPECTIVES BIATSS	2	0	2
TOTAL			6

3.3.5 - Sont élus au CA de l'Université Bordeaux Montaigne (COLLÈGE BIATSS) :

- Pour la liste SGEN-CFDT (1 siège obtenu)

Pascal HAUQUIN

- Pour la liste FO ESR (1 siège obtenu)

Pascal RICARRERE-CAUSSADE

- Pour la liste UNSA EDUCATION (1 siège obtenu)

Amandine TA QUANG

- Pour la liste CGT FERC SUP (1 siège obtenu)

Sylvain RIGOLLET

- Pour la liste PERSPECTIVES BIATSS (2 sièges obtenus)

Armand BRANCHEREAU

Shade PORET



TITRE II - RÉSULTATS RELATIFS AUX ÉLECTIONS À LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (C.F.V.U.)

ARTICLE 4 – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE A :

4.1 - Nombre de suffrages exprimés et taux de participation :

- Nombre de sièges à pourvoir : **8 sièges**
- Nombre total d'électeurs inscrits : 139
- Nombre total de votants : 115
- Nombre de bulletin blanc : 1
- Nombre de bulletin nul : 1
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls) : 113
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits) : 82,73%

4.2 - Nombre de suffrages obtenus par liste :

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	53
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	60
<i>TOTAL</i>	<i>113</i>

4.3 - Attribution des sièges à pourvoir :

→ *Nombre de sièges à pourvoir : 8 sièges.*

4.3.1 - Calcul du Quotient électoral (QE) :

- QE = nombre total des suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (8).
- QE = $113/8 = 14,13$.

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	53	$53/14,13 = 3,75$	3
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	60	$60/14,13 = 4,25$	4



☞ Il reste 1 siège à attribuer.

4.3.2 - Attribution des sièges restants au plus fort reste :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>nb de voix obtenues par la liste</i> – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
▪ Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	53	$53 - (3 \times 14,13) = 10,63$	1
▪ Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	60	$60 - (4 \times 14,13) = 3,50$	0

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

4.3.3 - Total de siège(s) attribué(s) par liste à la C.F.V.U. (collège A) :

<i>Nom de la liste</i>	Nombre de siège(s) obtenu(s) au QE	Nombre de siège(s) obtenu(s) au plus fort reste	Nombre total de siège(s) obtenu(s)
▪ Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	3	1	4
▪ Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	4	0	4
TOTAL			8

4.3.4 - Sont élus à la C.F.V.U de l'Université Bordeaux Montaigne (COLLÈGE A) :

▪ Pour la liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE » (4 sièges obtenus)

Sylvère MBONDOBARI
Stéphanie DURRANS
Jean-Michel ROUX
Cécilia GONZALEZ

▪ Pour la liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE » (4 sièges obtenus)

Nathalie PINEDE
Etienne DAMOME
Magali NACHTERGAEL
Raphaël ESTEVE

ARTICLE 5 - RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE B :

5.1 - Nombre de suffrages exprimés et taux de participation :

• Nombre de sièges à pourvoir : **8 sièges**



- Nombre total d'électeurs inscrits : 515
- Nombre total de votants : 367
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de bulletins nuls : 4
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls) : 360
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits) : 71,26 %

5.2 - Nombre de suffrages obtenus par liste :

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	202
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	158
TOTAL	360

5.3 - Attribution des sièges à pourvoir :

→ *Nombre de sièges à pourvoir : 8 sièges.*

5.3.1 - Calcul du Quotient électoral (QE) :

- QE = nombre total des suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (8).
- QE = $360/8 = 45$.

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	202	$202/45=4,49$	4
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	158	$158/45=3,51$	3

⇨ **Il reste 1 siège à attribuer.**



5.3.2 - Attribution du siège restant au plus fort reste :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>nb de voix obtenues par la liste – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste</i>	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	202	$202 - (4 \times 45) = 22$	0
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	158	$158 - (3 \times 45) = 23$	1

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

5.3.3 - Total de siège(s) attribué(s) par liste à la C.F.V.U. (collège B) :

Nom de la liste	Nombre de siège(s) obtenu(s) au QE	Nombre de siège(s) obtenu(s) au plus fort reste	Nombre total de siège(s) obtenu(s)
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	4	0	4
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	3	1	4
TOTAL			8

5.3.4 - Sont élus à la C.F.V.U de l'Université Bordeaux Montaigne (COLLÈGE B) :

- Pour la liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE » (4 sièges obtenus)

Frédéric HOFFMANN
Jane SADLAN
François-Xavier LE BOURDONNEC
Mélanie PETIT

- Pour la liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE » (4 sièges obtenus)

Stéphanie LACHAUD
Enguerrand GOFFETTE-LEGER
Maylis SANTA CRUZ
Vincent FOUCAUD

ARTICLE 6 - RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE BIATSS :

6.1 - Nombre de suffrages exprimés et taux de participation :

- Nombre de sièges à pourvoir : 4 sièges
- Nombre total d'électeurs inscrits : 567



- Nombre total de votants : 382
- Nombre de bulletins blancs : 16
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls) : 357
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits) : 67,37 %

6.2 - Nombre de suffrages obtenus par liste :

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus
• Liste PERSPECTIVES BIATSS	118
• Liste SGEN-CFDT	62
• Liste FO ESR	38
• Liste SNASUB-FSU	34
• Liste CGT FERC SUP	54
• Liste UNSA EDUCATION	51
TOTAL	357

6.3 – Attribution des sièges à pourvoir :

→ *Nombre de sièges à pourvoir : 4 sièges.*

6.3.1 - Calcul du Quotient électoral (QE) :

- QE = nombre total des suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (4).
- QE = $357/4 = 89,25$

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
• Liste PERSPECTIVES BIATSS	118	$(118/89,25) = 1,32$	1
• Liste SGEN-CFDT	62	$(62/89,25) = 0,69$	0
• Liste FO ESR	38	$(38/89,25) = 0,43$	0
• Liste SNASUB-FSU	34	$(34/89,25) = 0,38$	0
• Liste CGT FERC SUP	54	$(54/89,25) = 0,61$	0
• Liste UNSA EDUCATION	51	$(51/89,25) = 0,57$	0

☞ **Il reste 3 sièges à attribuer.**



6.3.2 - Attribution des 3 sièges restants au plus fort reste :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>nb de voix obtenues par la liste – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste</i>	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
• Liste PERSPECTIVES BIATSS	118	$118 - (1 \times 89,25) = 28,75$	0
• Liste SGEN-CFDT	62	$62 - (0 \times 89,25) = 62$	1
• Liste FO ESR	38	$38 - (0 \times 89,25) = 38$	0
• Liste SNASUB-FSU	34	$34 - (0 \times 89,25) = 34$	0
• Liste CGT FERC SUP	54	$54 - (0 \times 89,25) = 54$	1
• Liste UNSA EDUCATION	51	$51 - (0 \times 89,25) = 51$	1

☞ La liste SGEN-CFDT, la liste CGT FERC SUP, la liste UNSA Education qui ont le plus fort reste, se voient attribuer les 3 sièges restants.

6.3.3 - Total de siège(s) attribué(s) par liste à la C.F.V.U. (collège Biatss):

Nom de la liste	Nombre de siège(s) obtenu(s) au QE	Nombre de siège(s) obtenu(s) au plus fort reste	Nombre total de siège(s) obtenu(s)
• Liste PERSPECTIVES BIATSS	1	0	1
• Liste SGEN-CFDT	0	1	1
• Liste FO ESR	0	0	0
• Liste SNASUB-FSU	0	0	0
• Liste CGT FERC SUP	0	1	1
• Liste UNSA EDUCATION	0	1	1
TOTAL			4

6.3.4 - Sont élus à la C.F.V.U de l'Université Bordeaux Montaigne (COLLÈGE Biatss) :

Pour la liste PERSPECTIVES BIATSS (1 siège obtenu)

Sandrine BIRAUD

Pour la liste SGEN-CFDT (1 siège obtenu)

Séverine GROULT

Pour la liste CGT FERC SUP (1 siège obtenu)

Anne-Lise POTTIER



Pour la liste UNSA EDUCATION (1siège obtenu)

David ARCELIN

TITRE III - RÉSULTATS RELATIFS AUX ELECTIONS À LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (C.R.)

ARTICLE 7 - RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE 1° :

7.1 - Nombre de suffrages exprimés et taux de participation :

- Nombre de sièges à pourvoir : **14 sièges**
- Nombre total d'électeurs inscrits : 139
- Nombre total de votants : 114
- Nombre de bulletin blanc : 1
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls) : 111
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits) : 82,01%

7.2 - Nombre de suffrages obtenus par liste :

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	52
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	59
<i>TOTAL</i>	<i>111</i>

7.3 - Attribution des sièges à pourvoir :

→ *Nombre de sièges à pourvoir : 14 sièges.*

7.3.1 - Calcul du Quotient électoral (QE) :

- QE = nombre total des suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (14).
- QE = $111/14 = 7,93$



Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	52	$52/7,93 = 6,56$	6
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	59	$59/7,93 = 7,44$	7

☞ Il reste 1 siège à attribuer.

7.3.2 - Attribution du siège restant au plus fort reste :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste nb de voix obtenues par la liste – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	52	$52 - (6 \times 7,93) = 4,43$	1
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	59	$59 - (7 \times 7,93) = 3,50$	0

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

7.3.3 - Total de siège(s) attribué(s) par liste à la C.R. (collège 1°):

Nom de la liste	Nombre de siège(s) obtenu(s) au QE	Nombre de siège(s) obtenu(s) au plus fort reste	Nombre total de siège(s) obtenu(s)
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	6	1	7
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	7	0	7
TOTAL			14

7.3.4 - Sont élus à la C.R. de l'Université Bordeaux Montaigne (COLLÈGE 1°) :

• Pour la liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE » (7 sièges obtenus)

Nicolas LABARRE
Christelle LAHAYE
Olivier DEVILLERS
Mariella CAUSA
Bernard CALAS
Hélène COQUEUGNIOT
Pierre BAUMANN



- Pour la liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE » (7 sièges obtenus)

Caroline LE MAO
Tristan COIGNARD
Violaine GIACOMOTTO-CHARRA
Pierre KATUSZEWSKI
Nuria RODRIGUEZ LAZARO
Apostolos LAMPROPOULOS
Cécile CROCE

ARTICLE 8 - RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE 2° :

8.1 - Nombre de suffrages exprimés et taux de participation :

- Nombre de sièges à pourvoir : **3 sièges**
- Nombre total d'électeurs inscrits : 36
- Nombre total de votants : 27
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls) : 25
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits) : 75 %

8.2 - Nombre de suffrages obtenus par liste :

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	10
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	15
TOTAL	25

8.3 - Attribution des sièges à pourvoir :

→ *Nombre de sièges à pourvoir : 3 sièges.*

8.3.1 – Calcul du Quotient électoral (QE) :

- QE = nombre total des suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (3).
- QE = 25/3 = 8,33



Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	10	$10/8,33=1,20$	1
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	15	$15/8,33= 1,80$	1

☞ Il reste 1 siège à attribuer.

8.3.2 - Attribution du siège restant au plus fort reste :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>nb de voix obtenues par la liste – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste</i>	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	10	$10 - (1 \times 8,33) = 1,67$	0
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	15	$15 - (1 \times 8,33) = 6,67$	1

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

8.3.3 - Total de siège(s) attribué(s) par liste à la C.R. (collège 2) :

Nom de la liste	Nombre de siège(s) obtenu(s) au QE	Nombre de siège(s) obtenu(s) au plus fort reste	Nombre total de siège(s) obtenu(s)
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	1	0	1
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	1	1	2
TOTAL			3

8.3.4 - Sont élus à la C.R. de l'Université Bordeaux Montaigne (COLLÈGE 2°) :

- Pour la liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE » (1 siège obtenu)

Antoine VENTURA

- Pour la liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE » (2 sièges obtenus)

Julia ROUMIER

Jean-Pierre MOISSET



ARTICLE 9 - RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE 3° :

9.1 - Nombre de suffrages exprimés et taux de participation :

- Nombre de sièges à pourvoir : **10 sièges**
- Nombre total d'électeurs inscrits : 298
- Nombre total de votants : 204
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls) : 191
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits) : 68,46%

9.2 - Nombre de suffrages obtenus par liste :

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus
• Liste « UNSA EDUCATION »	2
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	106
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	83
TOTAL	191

9.3 - Attribution des sièges à pourvoir :

→ *Nombre de sièges à pourvoir : 10 sièges.*

9.3.1 - Calcul du Quotient électoral (QE) :

- QE = nombre total des suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (10).
- QE = 191/10 = 19,10.

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
• Liste « UNSA EDUCATION »	2	$2/19,10 = 0,10$	0
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	106	$106/19,10 = 5,55$	5
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	83	$83/19,10 = 4,35$	4



☞ Il reste 1 siège à attribuer.

9.3.2 - Attribution du siège restant au plus fort reste :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>nb de voix obtenues par la liste – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste</i>	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
• Liste « UNSA EDUCATION »	2	$2 - (0 \times 19,10) = 2$	0
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	106	$106 - (5 \times 19,10) = 10,50$	1
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	83	$83 - (4 \times 19,10) = 6,60$	0

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

9.3.3 - Total de siège(s) attribué(s) par liste à la C.R. (collège 3°) :

Nom de la liste	Nombre de siège(s) obtenu(s) au QE	Nombre de siège(s) obtenu(s) au plus fort reste	Nombre total de siège(s) obtenu(s)
• Liste « UNSA EDUCATION »	0	0	0
• Liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE »	5	1	6
• Liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE »	4	0	4
TOTAL			10

9.3.4 - Sont élus à la C.R. de l'Université Bordeaux Montaigne (COLLÈGE 3°) :

• Pour la liste « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE » (6 sièges obtenus)

Rayya ROUMANOS

Cédric BRUN

Haude MORVAN

Laurent CHIRCOP-REYES

Yamna CHADLI

Guillaume MULLER

• Pour la liste « DYNAMIQUES MONTAIGNE » (4 sièges obtenus)

Camille GENDRAULT

Jeffrey SWARTWOOD

Marie MELLAC

Emmanuel LABARBE



ARTICLE 10 - RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE 4°:

10.1 - Nombre de suffrages exprimés et taux de participation :

- Nombre de siège à pourvoir : **1 siège**
- Nombre total d'électeurs inscrits : 190
- Nombre total de votants : 130
- Nombre de bulletin(s) blanc(s) : 0
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls) : 121
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits) : 68,42 %

10.2 - Nombre de suffrages obtenus par candidat.e:

Candidat.e	Nombre de suffrages obtenus
• Candidat « DYNAMIQUES MONTAIGNE » : Didier DUPUY	44
• Candidat « FO ESR » : Jason MULLALY	16
• Candidate « S'ENGAGER POUR MONTAIGNE » : Constance LEJEUNE	61

10.3 - Attribution du siège à pourvoir :

→ *Nombre de siège à pourvoir: 1.*

Le siège est attribué au scrutin uninominal majoritaire à un tour, à la majorité relative des suffrages exprimés.

➤ Est élu.e à la CR de l'Université Bordeaux Montaigne, dans le collège 4°:

- Constance LEJEUNE.

ARTICLE 11 - RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE 5°:

11.1 - Nombre de suffrages exprimés et taux de participation :

- Nombre de sièges à pourvoir : **3 sièges**



- Nombre total d'électeurs inscrits : 307
- Nombre total de votants : 201
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre de bulletins nuls : 4
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls) : 189
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits) : 65,47 %

11.2 - Nombre de suffrages obtenus par liste :

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus
• Liste PERSPECTIVES BIATSS	72
• Liste CGT FERC SUP	25
• Liste SGEN-CFDT	31
• Liste SNASUB-FSU	18
• Liste UNSA EDUCATION	30
• Liste FO ESR	13
TOTAL	189

11.3 - Attribution des sièges à pourvoir :

→ Nombre de sièges à pourvoir: **3 sièges**.

11.3.1 - Calcul du Quotient électoral (QE) :

➤ QE = nombre total des suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (3).

➤ QE = 189/3 = 63



Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
• Liste PERSPECTIVES BIATSS	72	$72/63 = 1,14$	1
• Liste CGT FERC SUP	25	$25/63 = 0,40$	0
• Liste SGEN-CFDT	31	$31/63 = 0,49$	0
• Liste SNASUB-FSU	18	$18/63 = 0,29$	0
• Liste UNSA EDUCATION	30	$30/63 = 0,48$	0
• Liste FO ESR	13	$13/63 = 0,21$	0

☞ Il reste 2 sièges à attribuer.

11.3.2 - Attribution des sièges restants au plus fort reste :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste nb de voix obtenues par la liste – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
• Liste PERSPECTIVES BIATSS	72	$72 - (1 \times 63) = 9$	0
• Liste CGT FERC SUP	25	$25 - (0 \times 63) = 25$	0
• Liste SGEN-CFDT	31	$31 - (0 \times 63) = 31$	1
• Liste SNASUB-FSU	18	$18 - (0 \times 63) = 18$	0
• Liste UNSA EDUCATION	30	$30 - (0 \times 63) = 30$	1
• Liste FO ESR	13	$13 - (0 \times 63) = 13$	0

☞ La liste SGEN-CFDT et la liste UNSA Education qui ont le plus fort reste, se voient attribuer les 2 sièges restants.

11.3.3 - Total de siège(s) attribué(s) par liste à la C.R. (collège 5°) :

Nom de la liste	Nombre de siège(s) obtenu(s) au QE	Nombre de siège(s) obtenu(s) au plus fort reste	Nombre total de siège(s) obtenu(s)
• Liste PERSPECTIVES BIATSS	1	0	1
• Liste CGT FERC SUP	0	0	0
• Liste SGEN-CFDT	0	1	1



• Liste SNASUB-FSU	0	0	0
• Liste UNSA EDUCATION	0	1	1
• Liste FO ESR	0	0	0
		TOTAL	3

11.3.4 - Sont élus à la C.R. de l'Université Bordeaux Montaigne (COLLÈGE 5°) :

- Pour la liste PERSPECTIVES BIATSS : (1 siège obtenu)

Sylvie BARBEYRON

- Pour la liste SGEN - CFDT : (1 siège obtenu)

Régis DELERUE

- Pour la liste UNSA EDUCATION (1 siège obtenu)

Antoine BORDERIE

ARTICLE 12 - RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE 6°:

12.1 - Nombre de suffrages exprimés et taux de participation :

- Nombre de siège à pourvoir : **1 siège**
- Nombre total d'électeurs inscrits : 252
- Nombre total de votants : 155
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletins nuls : 26
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 122
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits): 61,51 %

12.2 - Nombre de suffrages obtenus par candidat.e:

Candidat.e	Nombre de suffrages obtenus
Candidat CGT FERC SUP (Valentin FOURNIER)	30
Candidate SGEN-CFDT (Florence MERZ)	18
Candidate PERSPECTIVES BIATSS (Fabienne OLIVA)	47
Candidate SNASUB-FSU (Dominique SABATIER)	9
Candidate UNSA Education (Emmanuelle GUTH)	18
TOTAL	122



12.3 - Attribution du siège à pourvoir:

→ Nombre de siège à pourvoir: 1.

Le siège est attribué au scrutin uninominal majoritaire à un tour, à la majorité relative des suffrages exprimés.

➤ Est élu.e à la CR de l'Université Bordeaux Montaigne, dans le collège 6°:

Fabienne OLIVA.

ARTICLE 13 :

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage au siège de l'Université Bordeaux Montaigne, domaine universitaire, 33607 Pessac (hall du bâtiment administration) ; sur le site Renaudel (1, rue Jacques Ellul, 33080 Bordeaux) ; sur le site du centre universitaire d'Agen (2, quai de Dunkerque, 47000 Agen) et par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 14 :

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Mme la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 28 mars 2024.



Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
Le Président,

Lionel LARRÉ.